



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE
BLAINVILLE TENUE LE 23 MARS 2023 À LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL
DE VILLE DE LORRAINE

SONT PRÉSENTS :

Monsieur Jean Comtois, président
Monsieur Christian Charron, vice-président
Madame Christine Beaudette, déléguée
Monsieur Eric Westram, délégué
Monsieur Patrick Archambault, représentant
Monsieur Michel Milette, représentant
Madame Carla Brown, représentante

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Monsieur André Lapointe, coordonnateur du comité de gestion
Monsieur Francis Lanouette, directeur
Monsieur Éric Fournier, directeur adjoint
Monsieur Luc Larocque, assistant directeur
Me Sandra De Cicco, secrétaire corporative

EST ABSENTE :

Madame Lori Doucet, représentante

Les membres du conseil d'administration et les membres du comité de gestion ont dûment été convoqués à la présente assemblée conformément à l'entente intermunicipale.

1. OUVERTURE ET SUSPENSION DE L'ASSEMBLÉE

2023-03-031

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

DE PROCÉDER à l'ouverture de l'assemblée, il est **9 h.**

L'assemblée est suspendue et reprend à **10 h 11.**

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-03-032

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en retirant le point 6.3 et en ajoutant le point 7.4 :



No de résolution
ou annotation

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Secrétariat corporatif;
 - 3.1 APPROBATION – Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 février 2023;
4. Direction générale;
 - 4.1 ADJUDICATION DE CONTRAT – Appel d'offres public – Confection et achat de vêtements pour le personnel policier et pour certains membres du personnel civil
 - 4.2 ANNULATION d'une résolution – Désaffectation d'une dépense réservée au fonds de roulement – Acquisition d'un Ford Explorer 2022
 - 4.3 MODIFICATION – Politique de remboursement des dépenses encourues par les employés dans l'exercice de leurs fonctions – Frais de déplacement
 - 4.4 AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente relative aux missions internationales – Gendarmerie royale du Canada
 - 4.5 RATIFICATION – Signature – *Entente relative à l'octroi d'une subvention à la RIPTB pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière pour les exercices financiers 2023 et 2024 – Ministère de la Sécurité publique*
5. Technologies;
 - 5.1 ACQUISITION ET INSTALLATION – Second système de reconnaissance de plaques d'immatriculation
6. Ressources humaines;
 - 6.1 DÉPÔT – Liste des employés embauchés – Février 2023;
 - 6.2 DÉPART À LA RETRAITE – M. Stéphane Hénault, lieutenant-détective, matricule 150
 - ~~6.3 Changement de statut – Mme Alexandra Meroz, préposée aux télécommunications 12 heures~~
7. Finances;
 - 7.1 DÉPÔT – Rapport des dépenses autorisées conformément aux délégations du pouvoir de dépenser;
 - 7.2 DÉPÔT – Liste mensuelle des chèques émis ou des comptes payés conformément au règlement de délégations, contrôle et suivi budgétaires (no 7) – Février 2023;
 - 7.3 DÉPÔT – Rapport financier et rapport du vérificateur externe – Exercice financier 2022
 - 7.4 Remboursement anticipé de l'emprunt au fonds de roulement pour l'achat de véhicules et autres frais
8. Régime de retraite;
9. Comité de gestion;
10. Affaires juridiques;



No de résolution
ou annotation

10.1 **RENOUVELLEMENT – Assurances générales – Primes 2023-2024 / AUTORISATION DE SIGNATURE – Entente intermunicipale concernant l'achat en commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse – De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache (2023-2024 et 2024-2025) / AUTORISATION DE PAIEMENT – Quote-part au fonds de garantie 2023-2024 / AUTORISATION DE PAIEMENT – Honoraires de gestion et du consultant 2023-2024;**

11. **Avis de motion ou adoption de règlements;**

11.1 **ADOPTION – Projet de règlement no 6-6 intitulé : Règlement remplaçant le Règlement no 6-5 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville;**

12. **Affaires nouvelles;**

13. **Période de questions;**

14. **Clôture et levée de l'assemblée.**

3. SECRÉTARIAT CORPORATIF

3.1

2023-03-033

APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 16 FÉVRIER 2023

ATTENDU QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 février 2023 a été dressé et transcrit par la secrétaire corporative dans le livre officiel des procès-verbaux de la Régie;

ATTENDU QUE ce procès-verbal doit être approuvé à l'assemblée suivante;

ATTENDU QU'une copie de ce procès-verbal a été transmise dans un délai raisonnable à chacun des membres du conseil d'administration de la Régie pour leur permettre d'en prendre connaissance et que ceux-ci s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 16 février 2023 soit approuvé tel que rédigé;

QUE conformément à l'article 12 du Règlement no 1 concernant la régie interne du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, la secrétaire corporative est dispensée d'en faire lecture.

4. DIRECTION GÉNÉRALE



No de résolution
ou annotation

2023-03-034

4.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES PUBLIC – CONFECTION ET ACHAT DE VÊTEMENTS POUR LE PERSONNEL POLICIER ET POUR CERTAINS MEMBRES DU PERSONNEL CIVIL

ATTENDU QUE le 25 janvier 2023, la Régie a fait publier dans le journal Nord Info et par voie électronique sur SEAO un appel d'offres relativement à la confection et l'achat de vêtements pour le personnel policier et certains membres du personnel civil (contrat de trois ans) (lot 1 : chemises, lot 2 : pantalons, lot 3 : pantalons techniques, lot 4 : vêtements personnalisés, lot 5 : vêtements divers);

ATTENDU QUE cinq (5) entreprises ont déposé leurs soumissions au plus tard le 9 mars 2023, à 11 h, soit la date et l'heure maximales prévues pour le dépôt des soumissions;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions à laquelle ont assisté deux (2) témoins, les soumissionnaires et les montants soumissionnés suivants ont été déclarés à haute voix et notés par la secrétaire corporative adjointe;

CONSIDÉRANT l'analyse des prix soumissionnés et l'analyse de la conformité de chaque soumission au document d'appel d'offres, à la suite de laquelle deux (2) soumissionnaires ont été déclarés non conformes;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adjuger le contrat par lot, au soumissionnaire qui a présenté la plus basse offre conforme, et ce, conformément à l'article 3 du Cahier des charges spécifiques du document d'appels d'offres;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur de service – télécommunications et ressources matérielles à cet égard;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron

APPUYÉ par Christine Beaudette

et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat relatif à la confection et l'achat de vêtements pour le personnel policier et certains membres du personnel civil au plus bas soumissionnaire conforme par lot, soit :

- à la compagnie Centre du Travailleur F.H. inc., selon l'offre déposée par cette compagnie, pour les lots et montants approximatifs suivants, taxes incluses :
 - Lot 1 : 61 362.16 \$
 - Lot 2 : 33 112.80 \$
 - Lot 4 : 25 053.05 \$
 - Lot 5 : 60 386,02 \$
- à la compagnie Vêtement et Équipement Tact Gearz inc., selon l'offre déposée par cette compagnie, pour le lot 3, au montant approximatif de 30 353.40 \$ (taxes incluses);

QUE le contenu du document d'appel d'offres, de l'offre et des documents afférents constitue le contrat entre la Régie et Centre du



No de résolution
ou annotation

Travailleur F.H. inc. (lots 1, 2, 4 et 5) et entre la Régie et Vêtement et Équipement Tact Gearz inc. (lot 3);

QUE sur réception de la présente résolution, les contrats deviennent complets sans autre formalité ou avis;

D'AUTORISER, le cas échéant, le directeur des services techniques et des télécommunications à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

D'AUTORISER la trésorerie à imputer les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires du poste numéro 02-210-11-650.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-09.

4.2

2023-03-035

ANNULATION D'UNE RÉOLUTION – DÉSAFFECTATION D'UNE DÉPENSE RÉSERVÉE AU FONDS DE ROULEMENT – ACQUISITION D'UN FORD EXPLORER 2022

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'administration de la Régie, par sa résolution 2022-06-076, a octroyé à Léveillé Ford un contrat de gré à gré visant l'acquisition d'un Ford Explorer *Police Interceptor* Utilitaire 2022 (hybride) pour un montant total de 60 344,70 \$ (taxes nettes) et que cette dépense a été imputée au Fonds de roulement de la Régie, conformément aux dispositions du Règlement no 10;

CONSIDÉRANT QU'IL a été impossible pour la Régie de procéder à l'acquisition du véhicule tel que prévu à cette résolution;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'annuler cette résolution afin de pouvoir libérer la réserve de 60 344,70 \$ qui devait passer au Fonds de roulement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ANNULER la résolution 2022-04-076;

DE DÉSAFFECTER le montant de 60 344,70 \$ du Fonds de roulement de la Régie afin qu'il puisse être affecté à d'autres fins.

4.3

2023-03-036

MODIFICATION – POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES PAR LES EMPLOYÉS DANS L'EXERCICE DE LEURS FONCTIONS – FRAIS DE DÉPLACEMENT

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre à jour le taux du kilométrage remboursé aux employés qui engagent des frais de déplacement dans le cadre de leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER la modification de la Politique relative au remboursement des dépenses encourues par les employés dans l'exercice de leurs fonctions comme suit :

Clause E.1 – Personnel syndiqué et clause E.2 – Personnel cadre : (dépenses remboursables – frais de déplacement) remboursement du kilométrage

« Les frais de déplacement admissibles sont remboursés selon le taux décrété annuellement par L'Agence du revenu du Canada et Revenu Québec. »

4.4

2023-03-037

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE AUX MISSIONS INTERNATIONALES – GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

ATTENDU QUE, depuis plus de 30 ans, le gouvernement du Canada autorise et coordonne le déploiement international de policiers qualifiés dans le cadre du Programme d'opérations policières internationales de paix et de maintien de la paix via le groupe des Missions de paix internationales (MPI) de la GRC;

ATTENDU QUE la Régie participe depuis plusieurs années au programme d'opérations policières internationales de paix de la GRC et que, l'entente précédente étant échue, il y a lieu de poursuivre ce partenariat par la signature d'une nouvelle entente de trois (3) ans.

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur à signer, pour et au nom de la Régie, l'entente intitulée : « *Entente entre Sa Majesté, la Reine du chef du Canada et la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville relativement au déploiement de policiers au Programme d'opérations policières internationales de paix et de maintien de la paix* » pour les années 2023 à 2026.

4.5

2023-03-038

RATIFICATION – SIGNATURE – ENTENTE RELATIVE À L'OCTROI D'UNE SUBVENTION À LA RIPTB POUR LA RÉALISATION D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À L'INNOVATION ET AU DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES EXEMPLAIRES EN MATIÈRE POLICIÈRE POUR LES EXERCICES FINANCIERS 2023 ET 2024 – MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ATTENDU QUE le gouvernement souhaite entreprendre une réforme du modèle policier afin, notamment, de favoriser le développement de



No de résolution
ou annotation

pratiques exemplaires en matière policière, de mieux orienter les politiques publiques et de combattre le profilage racial;

ATTENDU QUE le ministre met en œuvre le *Programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière*, un programme visant à soutenir le développement et l'expérimentation de modèles d'intervention novateurs en matière policière par l'entremise de financement de projets dans les corps de police;

ATTENDU QUE la Régie souhaite participer à ce programme en réalisant un projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE RATIFIER la signature, par le directeur, de l'*Entente relative à l'octroi d'une subvention à la RIPTB pour la réalisation d'un projet dans le cadre du programme de soutien à l'innovation et au développement de pratiques exemplaires en matière policière pour les exercices financiers 2023 et 2024* avec le Ministère de la Sécurité publique.

5. TECHNOLOGIES

5.1

ACQUISITION ET INSTALLATION – SECOND SYSTÈME DE RECONNAISSANCE DE PLAQUES D'IMMATRICULATION

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer une meilleure couverture du territoire et mieux contrôler les conducteurs et les véhicules en infraction ou volés, la Régie désire acquérir un deuxième système de reconnaissance de plaques d'immatriculations (SRPI);

CONSIDÉRANT QUE le but de cette acquisition est d'améliorer la sécurité routière et réduire le nombre et la gravité des collisions sur la route;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau système sera rattaché à la solution SRPI existante;

CONSIDÉRANT l'article 573.3 (6)a) de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Eric Westram
APPUYÉ par Christian Charron
et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'acquisition et d'installation du système de reconnaissance de plaques d'immatriculation à Les Systèmes Cyberkar inc.;



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER à cet effet une dépense totale de 35 911,29 \$ (incluant les taxes);

D'AUTORISER la trésorerie à imputer cette dépense à même le poste budgétaire 02-190-00-6986 (22-100-30-006);

D'AUTORISER le chef de service – technologies de l'information à signer, pour et au nom de la Régie, tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-07.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1

2023-03-040

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES EMPLOYÉS EMBAUCHÉS – FÉVRIER 2023

Conformément à l'article 2.4 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la liste des employés embauchés au cours du mois de février 2023 est déposée aux membres du conseil d'administration.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-006.

6.2

2023-03-041

DÉPART À LA RETRAITE – M. STÉPHANE HÉNAULT, LIEUTENANT-DÉTECTIVE, MATRICULE 150

VU la réception d'une lettre de M. Stéphane Hénault, lieutenant-déetective, avisant la Régie de son départ à la retraite;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron
APPUYÉ par Christine Beaudette
et **RÉSOLU** à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du dépôt de la lettre d'avis de retraite de M. Stéphane Hénault, lieutenant-déetective, datée du 8 mars 2023 (retraite effective le 1^{er} juin 2023);

DE CONFIRMER la date effective de retraite ci-haut mentionnée.

Le conseil et la direction remercient M. Stéphane Hénault, lieutenant-déetective, pour toutes ses années de loyaux services au sein de la communauté et lui transmettent leurs meilleurs vœux dans le cadre d'une retraite bien méritée.

7. FINANCES



No de résolution
ou annotation

7.1

2023-03-042

DÉPÔT – RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES CONFORMÉMENT AUX DÉLÉGATIONS DU POUVOIR DE DÉPENSER

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, le rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément à la section 3 du règlement.

7.2

2023-03-043

DÉPÔT – LISTE MENSUELLE DES CHÈQUES ÉMIS OU DES COMPTES PAYÉS CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATIONS, CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRES (NO 7) – FÉVRIER 2023

Conformément à l'article 8.3 du Règlement no 7 décrétant les règles de délégations, de contrôle et de suivi budgétaires, la trésorière dépose aux membres du conseil d'administration de la Régie, la liste des comptes payés par l'émission de chèques, et ce, au cours du mois de février 2023 totalisant un montant de 814 769,90 \$.

7.3

2023-03-044

DÉPÔT – RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE – EXERCICE FINANCIER 2022

Conformément aux articles 105.1 et 468.51 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose au conseil, le rapport financier et le rapport du vérificateur externe sur les états financiers de l'année 2022.

7.4

2023-03-045

REMBOURSEMENT ANTICIPÉ DE L'EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET AUTRES FRAIS

CONSIDÉRANT les sommes disponibles à même l'excédent (surplus) non affecté;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, considérant les sommes disponibles au surplus, de rembourser de façon anticipée certaines dépenses en immobilisation financées à même le Fonds de roulement de la Régie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Beaudette

APPUYÉ par Eric Westram

et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'AFFECTER un montant de 100 894,36 \$ à même l'excédent (surplus) non affecté afin d'assurer le remboursement anticipé des dépenses en immobilisation suivantes actuellement financées au Fonds de roulement de la Régie conformément aux dispositions du règlement no 10 :

- dépense de 24 284,78 \$ aux fournisseurs Les Systèmes Cyberkar inc., Déco-Graph et Belle Mobilité en lien avec le montage de véhicules (résolution 2021-09-120);



No de résolution
ou annotation

- dépense de 18 140,13 \$, 10 103,03 \$ et 8 955,16 \$ \$ au fournisseur Les Systèmes Cyberkar inc. pour le montage de véhicules;
- dépense de 39 411,26 \$ à Solution Ford pour l'acquisition d'un Ford Escape 2021 (résolution 2023-02-017).

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-10.

8. RÉGIME DE RETRAITE

Aucun sujet.

9. COMITÉ DE GESTION

Aucun sujet.

10. AFFAIRES JURIDIQUES

10.1

2023-03-046

RENOUVELLEMENT – ASSURANCES GÉNÉRALES – PRIMES 2023-2024 / AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT L'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES PAR LE REGROUPEMENT DES VILLES ET RÉGIES DE LA MRC THÉRÈSE – DE BLAINVILLE ET DES VILLES DE MIRABEL ET SAINT-EUSTACHE (2023-2024 ET 2024-2025) / AUTORISATION DE PAIEMENT – QUOTE-PART AU FONDS DE GARANTIE 2023-2024 / AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES DE GESTION ET DU CONSULTANT 2023-2024

CONSIDÉRANT le regroupement des villes de Blainville, Boisbriand, Lorraine, Mirabel, Rosemère, Sainte-Anne-des-Plaines, Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, la Régie d'assainissement des eaux de Sainte-Thérèse et Blainville, la Régie d'assainissement des eaux de Rosemère et de Lorraine, la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville ainsi que la M.R.C. de Thérèse-De Blainville créé pour l'achat commun d'assurances de dommages;

CONSIDÉRANT que l'assurance responsabilité municipale, ainsi que les assurances de biens, délits, responsabilité civile primaire et complémentaire et automobiles viennent à échéance le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT que ces contrats ont été négociés de gré à gré, conformément à la Loi, en vue du renouvellement des contrats d'assurances pour le terme 2023-2024;

ATTENDU QUE les villes, régies et MRC faisant partie du regroupement permettant d'acheter en commun des assurances de dommages, conviennent de créer un fonds annuel de franchise collective et de pouvoir à sa gestion;

ATTENDU QUE l'entente conclue à cette fin vient à échéance le 31 mars 2023;

ATTENDU QUE ces organismes désirent devenir partie à une nouvelle entente pour les deux (2) prochains termes, soit 2023-2024 et 2024-2025 et qu'il y a donc lieu de convenir d'une nouvelle entente pour cette période;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser le paiement de la quote-part de la Régie à la franchise collective du regroupement d'assurances Thérèse-De Blainville pour le terme de 2023-2024;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par les consultants de la firme *Fidema Groupe Conseil inc.* en date du 7 mars 2023;

Il est **PROPOSÉ** par Christian Charron

APPUYÉ par Christine Beaudette

et **RÉSOLU** à l'unanimité

D'ACCEPTER les conditions de renouvellement et **OCTROYER** les contrats en conséquence auprès du courtier BFL Canada inc. (blocs A et B) et de Beneva (bloc C) pour les montants prévus ci-dessous, pour le terme 2023-2024;

D'ACCEPTER les nouvelles primes du portefeuille d'assurances de dommages de la Régie auprès du courtier BFL Canada inc. pour un montant s'élevant à 55 367,81 \$ (incluant les taxes) (blocs A et B), et auprès de Beneva (bloc C) pour un montant s'élevant à 47 139,23 \$ (incluant les taxes) pour le terme 2023-2024, tel qu'il appert des tableaux suivants :

| Assurances (Bloc A) | Montant de la prime (taxe en sus) | Montant de la prime (taxe incluses) |
|----------------------|--------------------------------------|--|
| Biens | 3 669 \$ | - |
| Bris des équipements | 3 \$ | - |
| Délits | 2 115 \$ | - |
| Frais de courtage | 499 \$ | - |
| Total | 5 787 \$ | 6 308 \$ |

| Assurances (Bloc B) | Montant de la prime (taxe en sus) | Montant de la prime (taxe incluses) |
|---|--------------------------------------|--|
| Responsabilité civile primaire | 18 230 \$ | - |
| Responsabilité civile complémentaire | 2 582 \$ | - |
| Assurance responsabilité municipale | 19 597 \$ | - |
| Frais de courtage | 5 014 \$ | - |
| Total | 45 423 \$ | 49 059,81 \$ |

| Assurances (Bloc C) | Montant de la prime (taxe en sus) | Montant de la prime (taxe incluses) |
|---------------------------------|--------------------------------------|--|
| Automobile des propriétaires | 43 247 \$ | 47 139,23 \$ |

D'AUTORISER le directeur et la secrétaire corporative à signer pour et au nom de la Régie, *l'Entente concernant l'achat commun d'assurances de dommages par le regroupement des villes et régies de la MRC Thérèse-De Blainville et des villes de Mirabel et Saint-Eustache pour les années 2023-2024 et 2024-2025;*



No de résolution
ou annotation

D'AUTORISER le paiement de la quote-part de la Régie conformément à l'entente du regroupement 2023-2024 et 2024-2025, laquelle s'élève à un montant de 22 564 \$ pour le terme 2023-2024;

D'AUTORISER la trésorerie à effectuer le paiement des primes et quote-part mentionnées et **IMPUTER** les sommes nécessaires à même les disponibilités budgétaires des postes 02-140-00-422 et 02-210-11-429;

D'AUTORISER le montant d'honoraires de gestion de la ville de Blainville pour le terme 2023-2024 au montant de 11 500 \$, lequel montant est partageable par les villes et régies qui sont parties à l'entente en vigueur du regroupement, en fonction des pourcentages qui y sont prévus;

D'AUTORISER le renouvellement du mandat du consultant *Fidema Groupe Conseils inc.* pour le terme 2023-2024 au montant de 35 000 \$ plus taxes, lequel montant est partageable par les villes et régies qui sont parties à l'entente en vigueur du regroupement, en fonction des pourcentages qui y sont prévus;

D'AUTORISER la directrice – Affaires corporatives à signer, pour et au nom de la Régie, tous les documents nécessaires, le cas échéant, pour donner plein effet aux présentes décisions.

La trésorière atteste que les crédits sont suffisants à cet effet, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2023-08.

11. AVIS DE MOTION OU ADOPTION DE RÈGLEMENTS

11.1

2023-03-047

ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO 6-6 INTITULÉ: RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO 6-5 CONCERNANT LE RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de procéder à la modification du règlement sur le régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse – De Blainville tel que décrit plus bas;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. Eric Westram lors de l'assemblée ordinaire du 16 février 2023 et portant le numéro 2023-02-029;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Eric Westram, appuyé par M. Christian Charron, et résolu à l'unanimité qu'un règlement portant le numéro 6-6, remplaçant le règlement no 6-5 concernant le régime complémentaire de retraite des employés de la Régie intermunicipale de police Thérèse – De Blainville, soit adopté, sans changement.

L'objet de ce règlement vise à adopter certaines modifications au règlement en vigueur sur le régime de retraite, principalement des ajustements requis par le législateur (Retraite Québec) et apporter



No de résolution
ou annotation

certaines précisions afin d'en clarifier la lecture. Les modifications apportées n'ont aucun impact financier pour le régime de retraite ou la Régie et sont fidèles aux ententes signées avec les groupes d'employés dans le cadre de la Loi 15.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est formulée.

14. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-03-048

L'ordre du jour étant épuisé,

EN CONSÉQUENCE,

Il est **PROPOSÉ** par Christine Becudette
APPUYÉ par Eric Westram
et **RÉSOLU** à l'unanimité,

QUE l'assemblée soit levée, il est **10 h 15**.

Monsieur Jean Comtois
Président

Me Sandra De Cicco
Secrétaire corporative

Formules Municipales No 4614-A-PS-O (FLA-764)

RÉGIE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE
COPIE CERTIFIÉE CONFORME
À L'ORIGINAL
PAR 
CE 20 avril 20 23